

**REUNION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE D'ANSE  
DU 13 FEVRIER 2025**

Nombre de membres en exercice: 15.

Nombre de membres présents: 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'ANSE, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en Mairie d'ANSE, le 13 février 2025 à 19 heures, Salle Jean-Pierre PINAULT, sous la présidence de Monsieur Max DURMARQUE, Vice-Président.

**Etaient présents:**

Max DURMARQUE, Luc FERJULE, Emmanuelle SCHARFF, Claire ROSIER, Linda BEGGUI, Céline BABUS membres élus

Martine DORÉ, Pierre HART, Denise LUCET, Nadine MILLET, Philippe GIRARDIN membres nommés

**Excusés :** Daniel POMERET, Roselyne MHARI-AGOURAMME, Sophie DECHANET, Audrey ACOSTA

**Procuration :**

**Absent :**

*Madame Emmanuelle SCHARFF est désignée secrétaire de séance.*



**1- Approbation du compte rendu de la séance du 23 janvier 2025**

*Monsieur Max DURMARQUE, Vice-Président, donne lecture de compte rendu de la réunion de la Commission Administrative du C.C.A.S en date 23 janvier dernier. L'ensemble des membres présents à cette séance prend acte, approuve et signe le compte-rendu.*

**2. Rapport d'Orientation Budgétaire**

Monsieur Max DURMARQUE, Vice-Président, fait part à la Commission Administrative des orientations budgétaires du C.C.A.S, conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) a été établi et communiqué en pièce annexe.

Il présente les grandes lignes qu'il propose de suivre dans l'élaboration du budget d'un montant total de **64 066,31€** qui comporte des dépenses et des recettes de fonctionnement ainsi qu'une part d'investissement pour les avances remboursables pour un montant de **2 500,00€**.

Il précise que le résultat de clôture de l'année 2024 provisoire est **25 346,91€** sera porté sur le budget 2025.

Monsieur Max DURMARQUE, Vice-Président, précise qu'il a demandé à la commune une subvention de **35 000.00 €** pour répondre aux demandes d'aides des familles.

Après la présentation du ROB, Monsieur le Vice-Président introduit le débat.

Ce débat permet à l'Assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'année à venir,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne surtout aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

**La Commission Administrative** souhaite continuer les actions menées auprès de la jeunesse tel qu'aider les familles en difficulté (classes vertes ou cantine). L'aide sous forme de bons alimentaires pour les familles reste d'actualité.

**La Commission Administrative** propose au vu des efforts budgétaires et des reports des deux dernières années non utilisés, que la demande de subvention à la commune soit revue à la baisse, à hauteur de **30 000,00€**

Monsieur le Vice-Président demande s'il y a des questions sur la répartition des recettes et des dépenses.

Aucune autre question sur la répartition des recettes et des dépenses

#### **Le Conseil d'Administration à l'unanimité,**

- **Dit** qu'un état de la situation financière actuelle, les perspectives et orientations 2025 du CCAS ont bien été présentées,
- **Donne** acte du bon déroulement du débat afin de prévoir au mieux le budget primitif 2025 et d'informer les délégués du conseil d'administration du CCAS + transmission du ROB au préalable conformément à la réglementation.

### **3. Examen de dossiers : secours**

#### Dossier de la famille P :

Monsieur le Vice-Président présente le dossier de la famille P, personne seule, avec un enfant à la charge du père. Mme verse une pension mensuelle et perçoit un salaire de ESAT et une allocation CAF. LA demande d'aide concerne un séjour de vacances d'une semaine pour un adulte porteur d'un handicap, le montant global de la facture est de 940.00€

Le montant de l'aide demandée s'élève à 250.00€

**La Commission Administrative**, après avoir entendu les explications de Monsieur le Vice-Président et en avoir délibéré

## LE CCAS

A l'unanimité des membres

Emet un avis défavorable

- **Charge** Monsieur le Vice-Président de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

### Dossier de la famille S:

Monsieur le Vice-Président présente le dossier de la famille S, famille monoparentale, avec une demande d'un des enfants qui souhaite suivre la formation de base du BAFA et souhaiterait une prise en charge pour effectuer sa formation.

Le montant de l'aide demandée s'élève à 290.00€

**La Commission Administrative**, après avoir entendu les explications de Monsieur le Vice-Président et en avoir délibéré

## LE CCAS

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 2

Emet un avis favorable

- **Décide** d'aider la famille S à hauteur de 290€ (deux cent quatre-vingt-dix euros), aide qui sera versée directement à l'association IFAC.

- **Charge** Monsieur le Vice-Président de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

### Dossier de la famille F:

Monsieur le Vice-Président présente le dossier de la famille F, couple avec deux enfants, famille de réfugiés, famille qui ne perçoit pour l'instant aucun revenu, une demande est déposée pour le paiement de la cantine des enfants les mois de janvier et Février 2025.

Le montant de l'aide demandée s'élève à 229,60€

**La Commission Administrative**, après avoir entendu les explications de Monsieur le Vice-Président et en avoir délibéré

## LE CCAS

A l'unanimité des membres

Emet un avis favorable

- **Décide** d'aider la famille F à hauteur de 229,60€ (deux cent vingt-neuf euros soixante centimes), aide qui sera versée directement à l'association de cantine scolaire d'Anse.

- **Charge** Monsieur le Vice-Président de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

### 3. Questions diverses :

Monsieur le Vice-Président présente le bilan des aides alimentaires distribuées sur l'année 2024.

Au total : **93 bons alimentaires** accordés répartis comme suit :

- 39 bons pour une personne seule
- 21 bons pour famille monoparentale avec 1 enfant
- 9 bons pour famille monoparentale avec 2 enfants
- 8 bons pour famille monoparentale avec 3 enfants
- 4 bons pour un couple avec 1 enfant
- 6 bons pour un couple avec 2 enfants
- 5 bons pour un couple avec 3 enfants
- 1 bon pour un couple avec 4 enfants



Fin de séance à 20h30

Lu et Approuvé,

La secrétaire,  
Emmanuelle SCHARFF

Le Vice-Président  
Max DURMARQUE

